

Tarifs applicables au 01/04/2017

TRANSACTION - VENTE

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après :

Rémunération forfaitaire de 3500 Euros TTC sur la part inférieure ou égale
à 30 000 Euros

Plus 7% TTC sur la part comprise entre 30 001 Euros et 50 000 Euros

Plus 6% TTC sur la part comprise entre 50 001 Euros et 100 000 Euros

Plus 4% TTC sur la part excédant 100 000 Euros

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR (Maximum 1 mois de loyer hors charges) :

Visites / Constitution du dossier / rédaction du bail : 8 € TTC du m²

Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC du m²

Rédaction acte de caution : 50 € TTC

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE (Maximum 1 mois de loyer hors charges) :

Visites / Constitution du dossier / rédaction du bail : 8 € TTC du m²

Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC du m²

HONORAIRES DE GESTION

6% HT soit 7.20% TTC

En option l'assurance loyers impayés 2.45% TTC